

## Vente d'une parcelle de terrain chemin de la Bro à M. Jean-Pierre PLAZA

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La parcelle communale cadastrée section KN n° 122 est classée en zone NC du POS secteur Sud. D'une contenance de 99 a 21 ca, elle s'étend entre le chemin de la Bro et différentes propriétés privées sur une longueur de plus de 350 m.

M. Jean-Pierre PLAZA, propriétaire de la maison cadastrée section KN n° 53, est riverain de ce terrain communal. Dans le but d'obtenir une aisance supplémentaire au droit de sa propriété, il a sollicité la Ville de Besançon pour acquérir une surface de 65 m<sup>2</sup>.

Considérant que cette transaction permettrait à M. PLAZA de posséder une aisance sur le pourtour de sa maison tout en ne générant aucune contrainte par rapport à un aménagement futur de voirie, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

En conséquence, la Ville de Besançon cède 65 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section KN n° 122 au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, fixé par les Services Fiscaux, soit 1 625 €.

Les frais d'acte seront à la charge de M. PLAZA.

La recette de 1 625 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro Bat-P01901.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.*